

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 avril 2011

---

MODIFICATION DE LA LOI N° 2009-879  
PORTANT RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 3293)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 32

présenté par  
M. Tardy

-----  
**ARTICLE 9 TER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article propose de supprimer l'obligation d'informer le titulaire d'un droit de propriété intellectuelle en cas de demande de lancement d'un médicament générique avant l'expiration des droits de propriété intellectuelle.

Nous sommes donc ici sur une question de droit de la propriété intellectuelle, qui n'entre pas directement dans le champ de cette loi.